

Décret portant règlement du budget primitif 1962 de l'Hôpital de Cotonou.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU LA LOI n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

LIATIONS:

..... I5
G..... 4
nistres, I3
Santé: IO
F..... 5
R..... 1

VU la Loi n° 62-36 du 30 Octobre 1962 portant création de l'Hôpital de Cotonou ;

VU Le Décret n° 465/PR du 2 Novembre 1962, notamment en ses articles 21 et 26 ;

VU la Délibération du 10 Octobre 1962 de la Commission Administrative de l'Hôpital de Cotonou

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le budget primitif 1962 de l'Hôpital de Cotonou est arrêté comme suit, en dépenses et en recettes :

1°.- Dépenses	19.859.126 Francs
2°.- Recettes	32.108.737 Francs

La répartition des crédits et le détail des recettes sont précisés au tableau annexé au présent décret.

Lors de l'arrêt des comptes il sera procédé à l'affectation de l'excédent dont le montant prévisionnel de 12.249.611 Francs résulte de ce que la subvention de 27 millions du Budget National ne fait l'objet que d'un emploi partiel au titre de subvention d'équilibre.

ARTICLE 2.- Le Ministre de la Santé Publique et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, le II JUILLET 1963

H. M A G A

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES

R. DEROUX

P. LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU TRAVAIL ABSENT
LE MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS
CHARGE DE L'INTERIM

A N N E X E

HOPITAL DE COTONOU
 -:-:-:-
 BUDGET PRIMITIF 1962
 -:-:-:-

CHAP : et RT :	D E P E N S E S	C R E D I T S	CHAP : et ART. :	R E C E T T E S	P R E V I S I O N S
0	MATIERES CONSOMMABLES		70	PRODUITS HOSPITALIERS	
00	Alimentation	1.064.456	700	Journées A M G	1.737.000
01	Matières premières	298.979	701	" 3° catégorie	1.580.000
02	Matières consommables	2.367.275	702	" 2° "	268.800
03	Pharmacie	775.279	703	" 1° "	832.000
1	FRAIS DE PERSONNEL		704	Actes opératoires	196.000
12	Traitements et indemnités	6.246.548	708	Consultations et soins	494.287
16	Logement du Personnel	563.570			
19	Indemnités aux Soeurs	1.009.997	71	SUBVENTIONS	
			710	Provision fonctionne- ment.....	27.000.000
			76	PRODUITS ACCESSOIRES	
3	TRAVAUX FOURNITURES		760	Remboursements divers	670
	SERVICES EXTERIEURS				
31	Entretien réparations	374.773		T O T A L	32.108.757
33	Matériel et outillage	2.378.937			
34	Fournitures extérieures	2.757.891			
4	FRAIS DE TRANSPORT	445.582			
5	GESTION GENERALE				
52	Fournitures de bureau	603.673			
53	Imprimés	771.170			
54	Frais de P.T.T.	200.996			
	T O T A L	19.859.126			